
Mise à disposition pour les communes de broyeurs à déchets verts

Sytevom de Haute Saone

Centre de Valorisation
les Fougères
70130 Noidans-le-Ferroux

[Voir le site internet](#)

[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)



CONTEXTE

Depuis près de 2 ans, le SYTEVOM, en partenariat avec l'agence de l'eau dans le cadre du programme « Zéro Phyto » et avec l'ADEME, a mis en place une politique de broyage à destination des communes de son territoire (590 : Haute-Saône et une partie du Doubs).

Pour ce faire, 4 broyeurs sont mis gratuitement à disposition des communes. Ceux-ci sont entreposés chez 4 des adhérents du SYTEVOM.

Afin de les utiliser, les communes doivent s'engager sur 2 points :

- signer une convention tripartite établie entre la commune, le SYTEVOM et les adhérents partenaires. Cette convention stipule les règles de chacun dans l'utilisation du matériel.
- suivre une formation à l'utilisation du broyeur (élu et/ou agents de la commune) dispensée par le SYTEVOM

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

Les objectifs sont avant tout de privilégier une gestion plus directe des déchets verts sur les communes, évitant ainsi les nombreux trajets en déchèteries et favorisant de ce fait les pratiques de paillage/compostage et le non recours aux pesticides.

Résultats quantitatifs

A l'heure actuelle, le dispositif est toujours en cours. Les chiffres actuels sont :

- **70** communes/CC/SICTOM ont signé la convention et autant utilisent les broyeurs

- Plus de **250** personnes ont suivi la formation à l'utilisation
- Entre février et octobre 2015 : plus de **600 m3** ont ainsi été valorisés directement dans les communes

Résultats qualitatifs

/

MISE EN OEUVRE

Planning

/

Moyens humains

Un agent SYTEVOM est chargé du suivi des broyeurs : planning de réservation, suivi de matériel (prise en charge/réparation/révision au garage) et formations à l'utilisation.

Au moins 1 agent référent chez les adhérents pour le suivi plus direct des appareils.

Moyens financiers

Initialement :

Achat des 4 broyeurs : 51 240 €HT (subventionnés à hauteur de 30 % par l'ADEME et 25% par l'Agence de l'Eau).

Fonctionnement à l'année :

- Révisions régulières et interventions si panne d'un broyeur (par le garage)
- Assurance annuelle des broyeurs

Moyens techniques

4 broyeurs d'une puissance 22 CV broyant jusqu'à un diamètre de 15 cm.

Partenaires mobilisés

L'ADEME et l'Agence de l'eau pour l'achat des broyeurs.

Les 4 adhérents du SYTEVOM pour entreposer à différents endroits du territoire les broyeurs :

- le SICTOM du Val de Saône
- le SICTOM de Villersexel
- la Communauté de Communes de 4 Rivières
- la Communauté de Communes de Luxeuil-les-Bains

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

Logistique simple pour un petit territoire, l'éloignement d'une commune par rapport au point de stockage du broyeur commence à devenir problématique lorsque le territoire est étendu. Peut être un frein à l'utilisation.

Difficultés rencontrées

/

Recommandations éventuelles

Nécessite un local pour entreposer le matériel ainsi qu'un minimum de suivi des appareils (gestion d'un planning, disponibilité d'un agent lors d'un enlèvement/dépôt d'un broyeur sur le lieu de stockage, un suivi des utilisations : dans le cas du SYTEVOM, un état des lieux est pratiqué avec la commune au moment du retrait et au moment du retour).

Mots clés

PREVENTION DES DECHETS | BROYEUR | EMPLOYE | COLLECTIVITES LOCALES | DECHETS VERTS

Dernière actualisation

Novembre 2015

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr
sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Emilie ALBISSER

emilie.albisser@ademe.fr

Direction régionale Grand Est